



CAMP DE RÉFUGIÉ-E-S DE ÖNCÜPINAR

Observatoire des Camps de Réfugié-e-s
Pôle Étude et Recensement des camps
Zone Afrique du Nord et Moyen-Orient

DONDAINE Marine
Novembre 2021

 **-CR**
L'OBSERVATOIRE
des camps de réfugiés

PHOTO ©: ADEM YILMAZ



CAMP DE RÉFUGIÉ-E-S D' ÖNCÜPINAR

Localisation du camp p.3

CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

Contexte de création du camp p.4

Contexte de fermeture du camp p.6

Population accueillie p.7

RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

Législation p.8

Rôle dans la gestion du camp p.9

Modalités d'accès au camp p.10

LA GESTION DU CAMP

Les gestionnaires du camp p.11

Les services assurés dans le camp p.12

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

Efficacité des services assurés p.18

Mouvements de contestation interne p.19

Violations des droits humains p.19

SOURCES ET RÉFÉRENCES

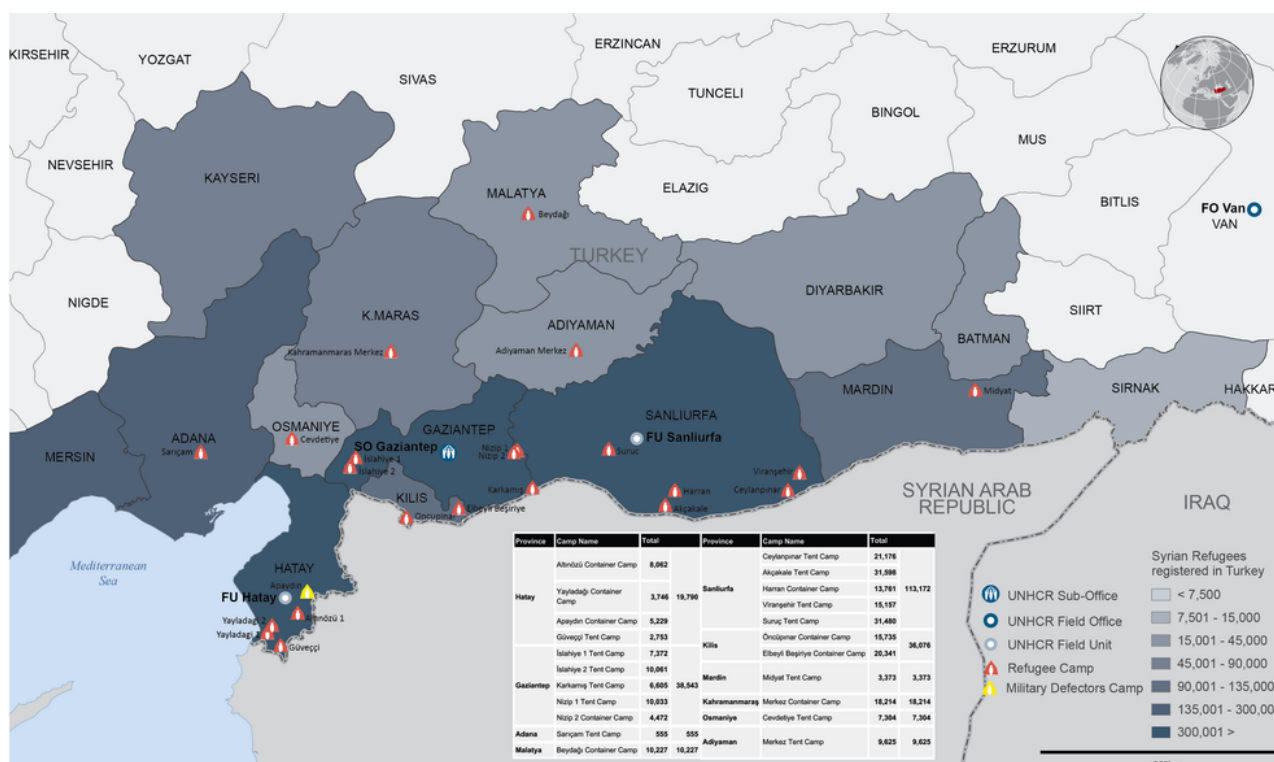
Localisation du camp d'ÖNCÜPINAR



LE CAMP D'ÖNCÜPINAR
SE SITUE :

- Pays : Turquie.
- Province : Kilis.
- 36° 38' 49" N, 37° 04' 59" E

Le camp d'Öncüpinar Kilis est un camp de réfugié-e-s, construit par l'État turc, situé au centre-sud de la Turquie. A seulement quelques kilomètres de la frontière syrienne, après le poste à la frontière d'Öncüpinar, il se trouve entre la ville d'Azaz, au sud (Syrie), et la ville de Kilis, au nord (Turquie) [1].



CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

CONTEXTE DE CRÉATION DU CAMP

La révolution syrienne, qui débute en février-mars 2011, est un tournant pour l'immigration turque.

Les Printemps arabes, ayant démarré en Tunisie quelques mois auparavant, se propagent jusqu'en Syrie. Plusieurs manifestations pour la liberté, la démocratie et de meilleures conditions de vie socio-économiques sont organisées, au printemps 2011, sur tout le territoire syrien.

Le gouvernement syrien, soutenu par l'armée et les services de renseignement, réprime ces manifestations.

Progressivement, les affrontements entre manifestant-e-s et militaires se transforment en un conflit armé interne, opposant les forces du régime à l'Armée syrienne libre, appuyée par différentes factions armées. La Syrie entre dans un cercle interminable de violences et d'affrontements.

Depuis les premiers soulèvements en 2011, le conflit syrien a provoqué plus de 6 millions de Syrien-ne-s déplacé-e-s à l'intérieur du pays et plus 5.5 millions de réfugié-e-s syrien-ne-s, qui s'installent dans les pays voisins (Turquie, Liban, Jordanie) [2].

Dès le mois d'avril 2011, quelques centaines de Syrien-ne-s arrivent en Turquie, par la frontière terrestre commune avec la Syrie, pour fuir les combats.

En 2011, le gouvernement turc prend le parti

d'accueillir ces réfugié-e-s. Ces dernier-ère-s sont alors considéré-e-s par le gouvernement comme des « invité-e-s », ayant vocation à se maintenir sur le territoire jusqu'à ce que la guerre se termine, soit sur un temps court tel que le gouvernement turc le perçoit à l'époque, et peuvent donc bénéficier de droits.

Néanmoins, alors qu'au début de la crise, les Syrien-ne-s peuvent entrer librement en Turquie, en janvier 2015, dans un objectif de réduire l'immigration, le gouvernement turc met en place des critères d'entrée stricts.

Depuis les premiers soulèvements en 2011, le conflit syrien a provoqué plus de 6 millions de Syrien-ne-s déplacé-e-s à l'intérieur du pays et plus 5.5 millions de réfugié-e-s syrien-ne-s, qui s'installent dans les pays voisins.

A partir de janvier 2015, chaque Syrien-ne qui souhaite entrer en Turquie doit obligatoirement procéder à une demande de visa [3]. Les restrictions sur l'immigration se traduisent alors par la limitation des motifs d'accord de visas : seuls les motifs d'urgence médicale, de cas humanitaires et de regroupement familial sont désormais acceptés pour entrer en Turquie.

Depuis lors, la Turquie est confrontée à un flux constant de réfugié-e-s venant de Syrie. Le pays accueille, à ce jour, près de 3 641 000 individus selon le HCR [4].

Dans ce contexte et dès le début de la crise syrienne, le gouvernement turc prend l'initiative de construire et de gérer des camps de réfugié-e-s sur tout son territoire, afin d'accueillir temporairement ces personnes.

Le camp conteneur d'Öncüpinar, dans la province de Kilis, ouvre donc au début du mois d'avril 2012 [5], dans l'urgence. Disposant d'une capacité initiale de 10 000 places, il est l'un des six camps de conteneurs destinés à offrir de meilleures conditions d'accueil aux réfugié-e-s.

En 2014, il s'étend sur une surface d'environ 60 hectares [6]. Il sera étendu au fur et à mesure des arrivées, de plus en plus importantes depuis la Syrie mais également depuis que d'autres camps turcs ont fermé.

JUIN 2011



SEPTEMBRE 2012



AVRIL 2015



SOURCE : GOOGLE EARTH

CONTEXTE DE FERMETURE DU CAMP

En août 2019, le camp d'Öncüpınar ferme, en conformité avec la politique de décongestion des camps de la Direction générale de la gestion des migrations (DGMM), mise en œuvre à partir de juillet 2019 [7].

Le gouvernement turc justifie cette politique par les coûts élevés de fonctionnement du camp et les perspectives d'intégration des Syrien-ne-s, en dehors des camps, dans la société turque.

Néanmoins, selon plusieurs experts et militants des droits de l'Homme, la raison est différente. Selon Omar Kadkoy, analyste politique à la Fondation de recherche sur les politiques économiques de Turquie (TEPAV), la décision de fermer les camps a moins à voir avec une volonté du gouvernement turc d'élaborer une réelle politique d'intégration qu'avec la contextualisation d'un retour potentiel des Syrien-ne-s en Syrie.

Ainsi, selon le politologue, trois choix s'offrent aux Syrien-ne-s qui doivent quitter le camp : devenir citoyen-e-s et recevoir une aide financière du gouvernement, aide qui peut être interrompue à tout moment ; déménager temporairement dans un autre camp et attendre qu'il ferme à son tour ; ou rentrer en Syrie [8].

Les réfugié-e-s hébergé-e-s dans le camp d'Öncüpınar ont alors eu le choix entre un déménagement vers une zone urbaine ou un transfert vers un autre camp.

Le gouvernement a versé une allocation aux réfugié-e-s ayant choisi de quitter les camps turcs pour la ville : 50 dollars par mois à titre d'aide au logement et 17 dollars par mois à titre d'allocation [9].

En complément, le HCR a fourni à ceux-elles choisissant l'installation en ville, un forfait couvrant le transport et le loyer – de 13 270 TL soit 2 041€. Environ 35% des hébergé-e-s ont choisi la réinstallation en zone urbaine [10].

Il est à noter que malgré la fermeture du camp en 2019, celui-ci existe toujours physiquement, un an plus tard en février 2020.

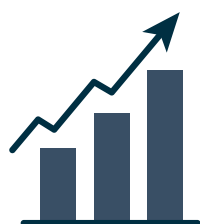


FÉVRIER 2020

SOURCE : GOOGLE EARTH

LA POPULATION ACCUEILLIE

| DÉMOGRAPHIE :



15 000 résident-e-s

Entre 2012 et 2019, le camp accueille en moyenne entre 10 000 et 15 000 personnes. Le 6 mars 2017, le bureau du HCR en Turquie dénombre 15 735 résident-e-s du camp [11] ; 12 313 résident-e-s, le 9 octobre 2017 [12].

Au total, Öncüpinar et Elbeyli, les deux seuls camps de réfugié-e-s de la région de Kilis, accueillent environ 30 000 réfugié-e-s en 2017 [13].

Ce nombre, aussi important qu'il paraisse, représente à peine un quart de la population totale de réfugié-e-s dans la région, montant à 130 000 personnes hébergées dans les camps et hors des camps confondus [14], ce qui souligne la politique affirmée du gouvernement turc de n'accueillir que temporairement les réfugié-e-s dans ces camps, afin de faire face à l'urgence d'une crise migratoire.



Personnes âgées et enfants

Dans le camp, la majeure partie des réfugié-e-s sont des enfants et des personnes âgées. Il y a très peu d'hommes jeunes [15].

| NATIONALITÉ PRÉSENTE DANS LE CAMP :



Syrienne

Les réfugié-e-s présent-e-s dans le camp sont pour la plupart des habitant-e-s des régions frontalières du nord de la Syrie (Alep, Idlib) [16].

LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

LÉGISLATION

En termes de sémantique, les résident-e-s du camp d'Öncüpinar ne sont pas des réfugié-e-s mais des « hôtes » de la Turquie. L'utilisation de ce terme a du sens au regard de la ratification de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés par la Turquie.

La Turquie a ratifié le traité de 1951, qui s'applique au territoire européen, mais ne l'a pas fait pour le protocole de 1967, étendant le bénéfice de la protection internationale aux populations originaires de pays en dehors de l'Europe.

Cette limitation géographique induite par la non-ratification du protocole fait que le mandat de la Turquie ne s'applique qu'aux réfugié-e-s en provenance d'Europe [17].

Les Syrien-ne-s ne peuvent donc pas être considéré-e-s comme des réfugié-e-s par le gouvernement turc et tombent sous le mandat d'un régime spécifiquement défini par la Turquie.

Néanmoins, pour simplifier la compréhension de cette note, le terme « réfugié-e » sera employé dans son sens général de désignation des personnes qui fuient des persécutions et se déplacent dans un pays autre que celui d'origine.

La directive de 2012 sur l'accueil et l'hébergement des ressortissant-e-s syrien-ne-s, qui considérerait les Syrien-ne-s comme des hôtes dès le début du conflit syrien, évolue rapidement.

En l'espace de trois ans, un nouveau cadre juridique pour les Syrien-ne-s arrivant en Turquie est établi, au travers de l'adoption d'une nouvelle législation : la Loi sur les Étrangers et la Protection

Internationale (LFIP) n°6458, le 4 avril 2013 (entrée en vigueur en avril 2014) et le Règlement sur la Protection Temporaire (TPR) du 22 octobre 2014 [18].

Le régime qui encadre la présence sur le territoire turc de Syrien-ne-s fuyant le conflit civil depuis 2013 est celui de la protection temporaire, le « Temporary Protection Regime » (TPR). Cette protection temporaire garantit aux personnes arrivant en Turquie à la suite d'un afflux massif des droits économiques et sociaux en tant que réfugié-e-s, sans exiger la détermination individuelle du statut de réfugié-e.

Ce régime est caractérisé par le fait que le statut de protection temporaire peut être résilié par arrêté du Conseil des ministres - d'où son caractère temporaire - et que les personnes demandant le statut de protection temporaire ne sont pas pénalisées pour être entrées illégalement dans le pays [19].

En matière d'hébergement, le régime de protection temporaire ne donne pas droit à un abri fourni par le gouvernement. Néanmoins, l'article 37, paragraphe 1, du TPR, autorise l'Etat à construire des camps pour accueillir les bénéficiaires de la protection temporaire [20], ce que le gouvernement turc a pris le parti de faire.

Ces camps, comme celui d'Öncüpinar, sont officiellement appelés centres d'hébergement temporaire.

RÔLE DANS LA GESTION DU CAMP

Le camp d'Öncüpınar, de la même façon que tous les camps en Turquie, est donc géré par le gouvernement turc.

Dans un premier temps, avec l'afflux massif de Syrien-ne-s en Turquie, la gestion des camps est déléguée par le gouvernement à l'AFAD (Autorité de gestion des catastrophes et des urgences), qui est chargée de l'installation, du financement et de la gestion du camp [21].

Puis, en 2014, avec la promulgation de la nouvelle Loi sur les Étrangers et la Protection Internationale, une nouvelle autorité gouvernementale, la Direction générale de la gestion des migrations (DGMM), est créée avec pour responsabilité la gestion des camps de réfugiés, remplaçant l'AFAD sur cette mission [22].

Le camp d'Öncüpınar est dirigé par un-e administrateur-riche, nommé-e par le gouvernement turc et qui rend compte au-à la gouverneur-e de la région de Kilis [23]. Ce-tte dernier-ère est également l'instigateur-riche de projets au sein du camp.

Par ailleurs, le personnel du camp, chargé de sa gestion quotidienne, est nommé par les différents ministères du gouvernement turc, par exemple, le-a directeur-riche du jardin d'enfants d'Öncüpınar par le ministère de la Famille et de la Politique sociale. Ce personnel est sous l'autorité de l'administrateur-riche du camp.

Le camp est divisé en plusieurs sections, chacune ayant un-e résident-e, en tant que chef-fe, à sa tête. Ces chef-fe-s sont chargé-e-s d'effectuer une liaison entre les résident-e-s et l'administrateur-riche afin d'assurer la bonne gestion du camp.

Hormis quelques dons internationaux mineurs et un soutien de la part du Croissant Rouge turc, la responsabilité financière et administrative du camp incombe uniquement à la Turquie. Le gouvernement turc a décidé de n'accorder qu'un rôle secondaire aux organisations non-gouvernementales.

Le contrôle par la Turquie est si total que le Haut-Commissariat pour les Réfugiés, comme d'autres ONG internationales, n'est pas autorisé à accéder au camp, dans les premiers mois.

Pour la construction du camp, l'AFAD demande tout de même quelques conseils purement techniques au HCR : distance minimale entre les tentes... Par la suite, l'entrée de quelques ONG a été autorisée mais seul un rôle de soutien leur est accordé [24].

MODALITÉS D'ACCÈS AU CAMP

Le camp d'Öncüpınar est un camp fermé, qualifié de camp « haute-sécurité ».

Protégé par un mur de béton surmonté de barbelés et surveillé par des policiers et des agents de sécurité, son accès est restreint aux résident-e-s, qui disposent de cartes magnétiques avec leurs empreintes digitales [25].

Pour entrer et sortir, ceux-celles-ci doivent scanner leur carte magnétique et passer par un détecteur de métaux ainsi qu'une machine à rayons X [26].

Il n'est donc pas possible pour les Syrien-ne-s de se réfugier dans ce camp de manière spontanée. Ceux-celles-ci sont au contraire orienté-e-s vers ce camp par les autorités turques, après leur arrivée sur le territoire.

Selon les articles 23 et 24 du TPR, c'est à la DGMM de déterminer si un-e bénéficiaire de la protection temporaire sera orienté-e vers l'un des camps existants, dont Öncüpınar, ou s'il-elle sera autorisé-e à résider à l'extérieur des camps par ses propres moyens [27].

PHOTO ©: TOBLAS HUTZLER



LA GESTION DU CAMP

LES GESTIONNAIRES DU CAMP

Les centres d'hébergement temporaire sont opérés par la DGMM, qui est la seule institution en charge de délivrer des autorisations aux organisations non-gouvernementales (ONG) pour intervenir dans le camp.

La portée des activités de ces organisations est donc limitée et sous étroite surveillance [28]. Celles qui opèrent dans le camp d'Öncüpınar le font seulement en soutien aux agences gouvernementales turques et ne fournissent généralement pas d'aide directe aux réfugié-e-s.

Le gouvernement adresse ses demandes aux bailleurs de fonds, agences des Nations Unies et ONG selon les priorités et les besoins du jour [29], qui doivent alors obtenir cette autorisation d'opérer de la part du gouvernement, et la renouveler régulièrement.

Les relations entre l'État et les ONG sur l'enjeu de l'hébergement des réfugié-e-s dans les camps sont très peu transparentes. Le gouvernement fournit peu d'informations sur la population syrienne résidant dans le camp aux acteurs internationaux [30].

COORDINATION GENERALE

HCR, AFAD, DGMM*



REPUBLIC OF TURKEY
MINISTRY OF INTERIOR
DIRECTORATE GENERAL OF
MIGRATION MANAGEMENT

AFAD

EDUCATION

Ministère turc de l'Education, UNICEF, HCR, International Blue Crescent (IBC)



*L'AFAD dans un premier temps (jusqu'en 2013) puis la DGMM

SECURITE ALIMENTAIRE

AFAD, DGMM*, Programme alimentaire mondial (PAM), Croissant-Rouge turc

AFAD

REPUBLIC OF TURKEY
MINISTRY OF INTERIOR
DIRECTORATE GENERAL OF
MIGRATION MANAGEMENT



**Programme
Alimentaire
Mondial**

**SANTE**

Ministère de la Santé, Médecins sans frontières, Organisation internationale des migrations (OIM)



LES SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP

• Accès à la protection

Les toutes premières arrivées syriennes en Turquie en avril et mai 2011 sont enregistrées par le HCR de la même manière que le HCR enregistre les non-Syrien-ne-s, qui ne peuvent pas être bénéficiaires de la protection temporaire mais de la protection internationale.

Assez rapidement, après avoir déterminé que les Syrien-ne-s seraient traité-e-s comme des « hôtes » et non des réfugié-e-s, l'AFAD reprend cette prérogative de l'enregistrement des Syrien-ne-s [31]. Le processus d'enregistrement se limite néanmoins aux informations de base nécessaires pour déterminer : la taille de la famille, l'attribution d'un logement temporaire et l'admissibilité aux fournitures du camp.

Après 2013 et la définition du statut de protection temporaire, qui est acquis *prima facie*, pour les ressortissant-e-s syrien-ne-s et aux apatrides palestinien-ne-s originaires de Syrie, c'est la DGMM qui devient l'autorité responsable des décisions d'enregistrement et de statut [32].

Sur la base de la circulaire du ministère de l'Intérieur de mi-septembre 2013, la police locale est chargée de l'enregistrement des Syriens-ne dans le camp [33].

Le HCR fournit un soutien technique et humain pour améliorer l'accès à l'enregistrement pour les Syrien-ne-s et les capacités et la qualité des services publics.

Il ne fait aucun doute que l'assistance matérielle du HCR (véhicules d'immatriculation, matériel informatique et logiciel) et l'assistance technique (conseils, formation et interprètes) permettent au gouvernement d'accélérer l'enregistrement des

résident-e-s du camp d'Öncüpinar [34].

Malgré cette assistance technique, jusqu'en 2013, le HCR n'a pas accès au camp et, de fait, aucun contact avec la population syrienne. Ce n'est qu'à partir de 2013 que le HCR peut visiter Öncüpinar régulièrement, et à travers ces visites de 4 à 5 heures, assurer une présence afin de mettre en place des mécanismes d'évaluation de la vulnérabilité et de conseils en matière de protection [35].

Le HCR n'a donc jamais été chargé de l'enregistrement mais a été en mesure de fournir un soutien à la DGMM, au travers d'actions complémentaires, non assumées par l'État turc, telles que la prise en charge des personnes vulnérables.

• Accès à l'éducation

La circulaire 2014/21 du ministère turc de l'Éducation nationale sur les « Services éducatifs pour les ressortissants étrangers » du 23 septembre 2014 introduit le concept de centre d'enseignement temporaire et fournit un cadre juridique pour la supervision d'écoles gérées par des associations caritatives syriennes [36].

Ces centres sont des écoles créées et gérées dans le but de fournir des services éducatifs aux personnes arrivant en Turquie pour une période temporaire dans le cadre d'un afflux massif, dans ce contexte, les Syrien-ne-s.

Elles sont principalement localisées dans les centres d'hébergement temporaire, tels qu'Öncüpinar, et accueillent les enfants syrien-ne-s hébergé-e-s dans le camp.

Le camp d'Öncüpınar comporte plusieurs écoles, dont une école maternelle et un jardin d'enfants. En 2014, 2 225 enfants vont à l'école dans le camp [37]. Dans les classes au sein des écoles, les enfants sont séparé-e-s par sexe, à la demande des habitant-e-s du camp.

Dans les faits, l'organisation de ces services éducatifs dans les centres d'enseignement temporaire du camp d'Öncüpınar et des autres est le résultat d'un partenariat entre le ministère de l'Éducation (MONE), l'UNICEF, le HCR et d'autres donateurs.

Alors que le ministère est principalement responsable de la coordination et de la supervision des services, l'UNICEF et le HCR fournissent, comme pour l'accès à la protection, un appui technique et financier [38].

Les écoles sont coordonnées par un-e directeur-ice des écoles du camp, elle-lui-même sous l'autorité du ministère de l'Éducation.

Du côté des organisations internationales, l'UNICEF fournit une assistance technique pour l'enregistrement et le suivi des étudiant-e-s

syrien-ne-s, contribue à la construction du centre d'enseignement, recrute et forme des enseignant-e-s syrien-ne-s volontaires [39].

Entre 2015 et 2019, le HCR fournit du matériel didactique aux centres d'éducation à l'intérieur des camps. L'International Blue Crescent (IBC) fournit également des enseignant-e-s syrien-ne-s pour travailler dans des classes préscolaires et maternelles ainsi que des goûters pour les enfants qui fréquentent ces classes [40].

• Accès à la sécurité alimentaire

Le camp d'Öncüpınar dispose d'un marché et de plusieurs épiceries. Chacune des épiceries est gérée par une entreprise privée différente pour éviter les abus de prix [41].

Par ailleurs, l'accès à la sécurité alimentaire au sein du camp repose sur un système de cartes alimentaires, instauré en octobre 2012, conjointement par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Croissant-Rouge turc et l'AFAD [42].

PHOTO ©: TOBLAS HUTZLER



Dans le cadre de ce programme, chaque réfugié-e reçoit l'équivalent de 10 euros par semaine (43 US\$ par mois - 60 Livres turques), crédités sur une carte à puce.

Le gouvernement turc contribue à hauteur de 20 Livres turques par personne pour la nourriture et accorde un bon mensuel supplémentaire d'une valeur de 50 Livres turques pour les besoins non alimentaires [43].

L'argent reçu sur la carte est utilisable dans les supermarchés du camp, pour les biens alimentaires comme non-alimentaires.



PHOTO ©: TOBIAS HUTZLER

• Accès à la santé

Tous-tes les bénéficiaires de la protection temporaire enregistré-e-s et résidant à Öncüpinar – et ailleurs – sont couvert-e-s par le régime d'assurance maladie générale de la Turquie et, par conséquent ont le droit d'accéder aux services de soins de santé fournis par les prestataires de services de santé publics.

Le camp dispose d'une clinique simple et de médecins turc-que-s - assisté-e-s par des traducteur-ric-e-s - avec des traitements et des médicaments gratuits ; le transport est organisé vers les hôpitaux voisins en cas de graves problèmes de santé.

Le ministère de la Santé fournit des services de santé primaires aux réfugié-e-s du camp par le biais de « Family Medicine Systems » et de « Public Health Service Units » [44].

L'intervention des organisations non-gouvernementales s'effectue de façon marginale, dans le domaine de la santé également.

En avril 2014, une clinique mobile est construite, grâce à des donations du HCR, afin d'alléger la pression sur les services de santé publics et pouvoir prendre en charge plus de Syrien-ne-s.

Médecins Sans Frontières fournit également des soins de santé primaires et un soutien psychosocial en santé mentale.

Enfin, à la demande de l'AFAD, à partir du début de juin 2014, l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) se charge du transport des résident-e-s syrien-ne-s du camp, ayant besoin d'un traitement orthopédique et prothétique, vers le camp de Malatya où un traitement est disponible [45].

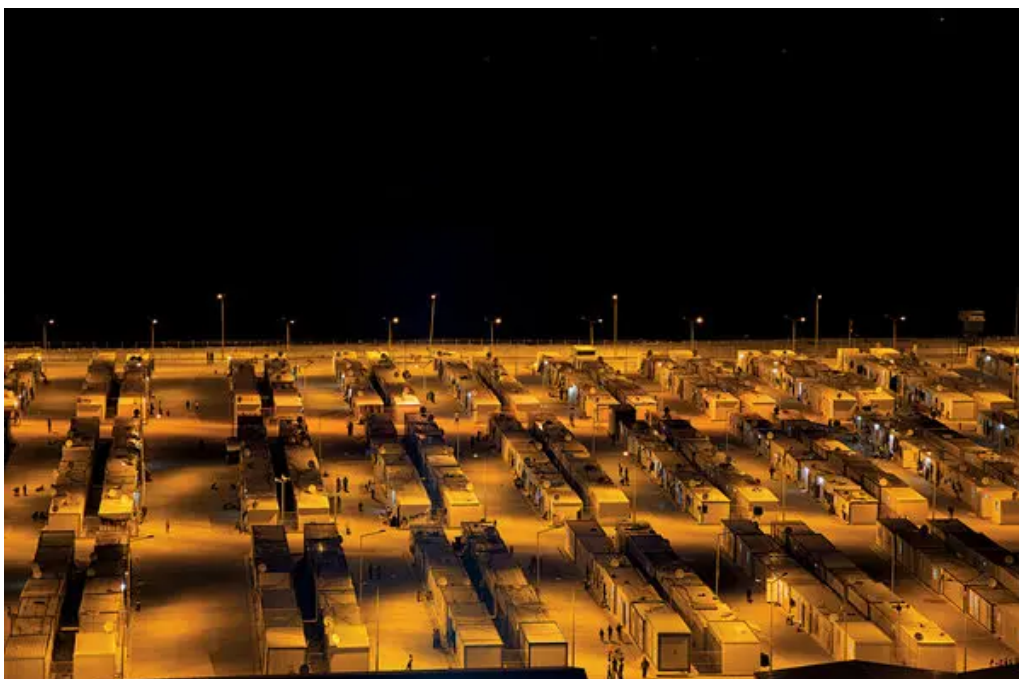


- **Accès à l'électricité et l'énergie**

Une partie du camp d'Öncüpınar dispose d'hébergements utilisant un système de stockage et des capteurs solaires à gravité.

L'électricité utilisée dans cette zone du camp est donc générée par énergie solaire et assurée par diverses lignes électriques [46]. Le camp est bien éclairé par de nombreux lampadaires.

En cas de problème, des agents d'entretien vivent dans le camp afin d'intervenir au plus tôt sur des problèmes d'électricité et de plomberie [47].





• Accès au logement (modalités d'hébergement)

Le camp est composé de centaines d'habitations-conteneurs à deux étages. L'AFAD a construit le camp et fourni hébergement, nourriture, santé, éducation et autres pour subvenir aux besoins des bénéficiaires de la protection temporaire. Les structures sont construites avec des matériaux ignifuges et reliées par des chemins de brique [48].

Chaque conteneur mesure 23 pieds sur 10 pieds et dispose de 3 pièces : une salle de bains avec un réservoir d'eau chaude, une cuisine (équipée d'un réfrigérateur et d'une cuisinière) et un salon (équipé d'une télévision). La porte du conteneur peut être verrouillée [49].

Le HCR a également été invité à fournir une assistance matérielle et a distribué des kits de cuisine, des tentes, des matelas et des couvertures aux résident-e-s du camp.

• Programmes sociaux et culturels

Le camp d'Öncüpınar abrite également un centre, qui permet aux résident-e-s de participer à diverses activités : atelier de couture, atelier de tissage - les matériaux nécessaires étant fournis par les autorités.

Un comité de réfugié-e-s composé de 9 membres dont 2 femmes est chargé d'organiser les activités culturelles et sociales dans le camp [50]. Ce mécanisme qui permet aux réfugié-e-s de participer à l'organisation d'actions collectives est salubre en contribuant à l'affirmation individuelle des personnes participant aux ateliers.

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

EFFICACITÉ DES SERVICES ASSURÉS

Sur le plan de l'éducation, malgré le fait que le gouvernement turc permette aux enfants syrien-ne-s d'accéder à l'école publique, comme n'importe quel-le écolier-ère turc-que, les taux de fréquentation sont très bas pour beaucoup de raisons, y compris la barrière de la langue.

Par ailleurs, la coopération entre agences gouvernementales et organisations onusiennes (UNICEF, HCR) n'est pas optimale. L'UNICEF et le HCR rencontrent de grandes difficultés à s'accorder sur les modalités d'enseignement, tensions qui se sont résolues en 2015, par une répartition du travail entre l'UNICEF et le HCR.

Les relations complexes ont néanmoins perduré jusqu'à la fermeture du camp puisque les trois acteurs ne sont pas parvenus à s'entendre sur une stratégie d'éducation unifiée. La durée de séjour des populations accueillies en Turquie a été, de fait, la source principale de désaccords, notamment entre le HCR et l'UNICEF.

Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, l'UNICEF soutenait l'enseignement en arabe (langue maternelle des Syriens) basé sur un programme scolaire syrien modifié - c'est-à-dire une approche adaptée à un court séjour sur le territoire turc.

Quant au HCR, sa politique consistait à vouloir enseigner la langue turque aux enfants réfugié-e-s, impliquant une attente de la part du HCR d'un séjour plus long en Turquie. [51]

Sur le volet de l'accès aux droits et plus précisément en termes d'accès à la protection, pour lequel le HCR joue un rôle central dans de nombreux camps de réfugié-e-s à travers le monde, dans le camp d'Öncüpınar, la situation est bien différente.

Comme mentionné précédemment, l'intervention du HCR dans le camp est conditionnée à une autorisation par le gouvernement turc, et de fait, limitée à quelques visites. Ces visites sont, selon les rapports du HCR, loin d'être suffisantes pour mettre en place des mécanismes de gouvernance du camp ainsi qu'une évaluation approfondie de la vulnérabilité des Syrien-ne-s.

Une présence quotidienne voire permanente du HCR ou d'autres organisations non gouvernementales aurait pu être pertinente pour l'accompagnement du gouvernement dans sa mission de gestion de la protection des bénéficiaires de la protection temporaire. [52]

Sur le principe même de l'hébergement dans un camp, le gouvernement turc a lui-même reconnu le défaut majeur du camp de réfugié-e-s : les opportunités d'intégration des Syrien-ne-s dans la société turque. [53]

Héberger et regrouper cette population dans un camp, aussi bien bâti soit-il, en dehors de la société, provoque de grandes difficultés pour les Syrien-ne-s à s'intégrer par la suite.

MOUVEMENTS DE CONTESTATION INTERNE

Les risques de tensions sociales sont plus que prégnants au sein du camp d'Öncüpinar malgré des conditions d'hébergement relativement confortables.

L'accès aux soins de santé peut être un point de tension sociale voire de conflit entre les résident-e-s, en raison d'un nombre de Syrien-ne-s dans le besoin excédant les capacités des structures de soins.

De même, l'absence de perspectives professionnelles et d'insertion sociale provoque une situation d'attente vectrice de frustrations pouvant déboucher à tout moment sur des réactions de contestation.

VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

L'article 33 du TPR dispose également que les bénéficiaires de la protection temporaire sont « tenus de se conformer aux exigences administratives, dont le non-respect entraînera des sanctions administratives » [54].

Entre autres exigences, ils-elles sont « obligé-e-s de résider dans la province assignée, dans le centre d'hébergement temporaire ou dans un autre lieu ».

Cette disposition autorise clairement la DGMM à limiter des déplacements des bénéficiaires de la protection temporaire vers une province, un camp particulier ou un autre lieu (périmètre restreint), ce qui constitue une atteinte claire à la liberté de mouvement.

Outre le confort, la propreté et les installations impressionnantes du camp d'Öncüpinar, il y a une chose importante à noter : personne n'aime y vivre.

Puisque les Syrien-ne-s du camp - de même que partout en Turquie - ne sont pas autorisé-e-s à travailler en dehors du camp, l'ennui est omniprésent. Afin d'y pallier, certain-e-s résident-e-s s'occupent en créant des magasins mais beaucoup souhaitent partir dès que possible.

Il apparaît donc que le camp d'Öncüpinar est particulièrement révélateur de la politique d'accueil des réfugié-e-s syrien-ne-s de la Turquie.

Bien que le gouvernement ait eu recours (et a encore recours) à une politique d'encampement des réfugié-e-s syrien-ne-s sur le court terme, suite au déclenchement de la crise syrienne en 2011, force est de constater que les conditions matérielles d'accueil offertes semblent beaucoup plus qualitatives qu'au sein de certains autres Etats du Proche et Moyen Orient.

Öncüpinar ressemble plus à un centre d'hébergement qu'un camp, tel que ceux qui se développent au Liban ou en Jordanie, tant en termes de prestations fournies par les services de l'Etat au sein du camp : versement d'une aide financière, confort matériel des structures d'hébergement, politique d'intégration.

Il faut cependant noter que cette politique d'intégration des Syrien-ne-s dans la société turque par le gouvernement est particulièrement ambiguë.

De fait, au-delà de velléités politiques à mieux intégrer les Syrien-ne-s, la fermeture des camps est avant tout due au coût que leur fonctionnement représente et à l'objectif de la Turquie de développer une réelle stratégie politique par ce biais, dans le but d'augmenter sa puissance et sa

voix dans la région, en prouvant ses capacités d'accueil de populations fuyant la guerre.

Un accueil digne des Syrien-ne-s est donc bien loin d'être la priorité du gouvernement, qui ne verrait peut-être pas d'un si mauvais œil leur retour en Syrie [55].

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- [1] UNITAR / UNOSAT, Kilis refugee camp in Kilis province, Turkey, 12/03/2014
- [2] UN News, Syrian refugees resort to ever more desperate measures to resist pandemic impact, 16 June 2012 <https://news.un.org/en/story/2020/06/1066382>
- [3] UNHCR, Evaluation of UNHCR's Emergency Response to the Influx of Syrian Refugees into Turkey. January 2014-June 2015, p.67
- [4] <https://data2.unhcr.org/en/situations/syria/location/113> (données datant du 02 décembre 2020)
- [5] France 24, Le quotidien des réfugiés syriens du camp de Kilis en Turquie, 17/08/2012 <https://www.france24.com/fr/20120817-syrie-turquie-reportage-camp-kilis-frontiere-bachar-al-assad>
- [6] UNITAR / UNOSAT, Kilis refugee camp in Kilis province, Turkey, 12/03/2014
- [7] World Food Programme, WFP Turkey Country Brief, 31 August 2019, p.1
- [8] Metin Gurcan, Why Turkey is closing down Syrian refugee camps, Al Monitor, 4 June 2019 <https://www.al-monitor.com/pulse/originals/2019/06/turkey-syria-why-government-closes-down-refugee-camps.html>
- [9] Ibid.
- [10] UNHCR, Turkey Operational Update, December 2018
- [11] UNHCR Turkey, Syrian refugee camps and provincial breakdown of Syrian refugees registered in South East Turkey, 6 mars 2017
- [12] UNHCR Turkey, Syrian refugee camps and provincial breakdown of Syrian refugees registered in South East Turkey, 9 octobre 2017
- [13] Ibid.
- [14] AHVAL, Kilis police take Arabic lessons as migrants exceed local population, 8 January 2019 <https://ahvalnews.com/refugees/kilis-police-take-arabic-lessons-migrants-exceed-local-population>
- [15] Ibid.
- [16] Russia beyond, Kilis : un camp de réfugiés au régime spécial, 7 août 2012 https://fr.rbth.com/articles/2012/08/07/kilisuncamp_derefugiesaregimespecial_15219
- [17] ECRE, Country Report: Turkey 2019 Update, p.19
- [18] Ibid., p.133-134
- [19] Ibid., p.133-134
- [20] Ibid., p.142
- [21] UNHCR, Evaluation of UNHCR's Emergency Response to the influx of Syrian refugees into Turkey, Full report, ES/2016/03, January 2014-June 2015, p.30
- [22] Ibid., p.33
- [23] Mac McClelland, How to build a perfect refugee camp, New York Times, 13 February 2014 <https://www.nytimes.com/2014/02/16/magazine/how-to-build-a-perfect-refugee-camp.html>
- [24] Ibid., p.40
- [25] Irish Times, Turkey's border stays closed to Syrian refugees, 11 February 2016 <https://www.irishtimes.com/news/world/middle-east/turkey-s-border-stays-closed-to-syrian-refugees-1.2530149>
- [26] Mac McClelland, How to build a perfect refugee camp, New York Times, 13 February 2014
- [27] ECRE, Country Report: Turkey 2019 Update, p.142-143
- [28] UNHCR, Evaluation of UNHCR's Emergency Response to the influx of Syrian refugees into Turkey, Full report, ES/2016/03, January 2014-June 2015, p.13
- [29] Ibid., p.43
- [30] Ibid.
- [31] Ibid., p.63
- [32] ECRE, Country Report: Turkey 2019 Update, p.133-134
- [33] UNHCR, UNHCR Turkey Syrian Refugees Daily Sitrep, 25 October 2013
- [34] UNHCR, Turkey Fact Sheet, September 2020, p.62
- [35] UNHCR, Evaluation of UNHCR's Emergency Response to the influx of Syrian refugees into Turkey, Full report, ES/2016/03, January 2014-June 2015, p.67-68
- [36] ECRE, Country Report: Turkey 2019 Update, p.152-153
- [37] Mac McClelland, How to build a perfect refugee camp, New York Times, 13 February 2014
- [38] UNHCR, Evaluation of UNHCR's Emergency Response to the influx of Syrian refugees into Turkey, Full report, ES/2016/03, January 2014-June 2015, p.90
- [39] UNHCR, UNHCR Turkey Syrian Refugees Daily Sitrep, 28 April 2014
- [40] UNHCR, UNHCR Turkey Syrian Refugees Daily Sitrep, 17 February 2014
- [41] Mac McClelland, How to build a perfect refugee camp, New York Times, 13 February 2014
- [42] UNHCR, Syria Regional Refugee Response, Jordan, Lebanon, Iraq, Turkey, 25 Octobre 2012, p.7
- [43] World Food Programme, WFP Turkey Country Brief, 31 August 2019, p.1
- [44] UNHCR, UNHCR Turkey Syrian Refugees Daily Sitrep, 1st May 2014
- [45] UNHCR, Turkey: RRP6 monthly update, 30 June 2014
- [46] TRT, La Turquie construit le premier camp de réfugiés avec des logis-conteneurs à deux étages, 21/02/2016, <https://www.trt.net.tr/francais/turquie/2016/02/21/la-turquie-construit-le-premier-camp-de-refugies-avec-des-logis-conteneurs-a-deux-etages-435683>
- [47] Mac McClelland, How to build a perfect refugee camp, New York Times, 13 February 2014
- [48] Ibid.
- [49] Ibid.
- [50] UNHCR, UNHCR Turkey Syrian Refugees Daily Sitrep, 17 February 2014
- [51] UNHCR, Evaluation of UNHCR's Emergency Response to the influx of Syrian refugees into Turkey, Full report, ES/2016/03, January 2014-June 2015, p.45
- [52] Ibid., p.67-68
- [53] Metin Gurcan, Why Turkey is closing down Syrian refugee camps, Al Monitor, 4 June 2019
- [54] ECRE, Country report: Turkey, 2019 Update, p.138-139
- [55] Metin Gurcan, Why Turkey is closing down Syrian refugee camps, Al Monitor, 4 June 2019